

**COMpte RENDU DE SEANCE
Du CONSEIL MUNICIPAL
Du 25 Novembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard MICLO, Maire.

Présents : CLAUDE Laetitia, FERRY Steven, FINANCE Christian, KREMER Daniel, MICLO Bernard, RAIZNER Joël, SEVRAIN Mickaël, TANASIJEVIC Miodrag.

Absents : COLLARD Heïdi, DEMMER Thomas, VIGNERON Delphine.

Représentés : DODIN Aurélie pouvoir donné à CLAUDE Laetitia, MAIRE Sandra pouvoir donné à RAIZNER Joël, PELLETIER Jenifer pouvoir donné à MICLO Bernard, TRARBACH Marion pouvoir donné à TANASIJEVIC Miodrag.

Madame CLAUDE Laetitia a été nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 17/11/2025

Date d'affichage : 18/11/2025

N° 2025/6/052 - Approbation du Compte rendu des séances du 19 septembre 2025

L'assemblée approuve le compte rendu dressé à l'issu du conseil

Vote à l'unanimité

N° 2025/6/053 - ONF - destination des Coupes de l'exercice 2026

Le conseil autorise Mr le Maire à signer avec les affouagistes le règlement d'affouage mise à jour et réitère les prix de vente de 5 € TTC le stère de Bouleau recetté et 16 € le stère de bois de chauffage recetté et autorise l'ONF à mettre en vente en Bloc ou sur pied les bois de l'unité de gestion n°22_i2, 34_i1, 33_i1, 21_i2 et 12_i1.

Vote à l'unanimité

N° 2025/6/054 - Renouvellement du Contrat de prévoyance avec le CDG 54

Mr le Maire est autorisé à signer le renouvellement le contrat de prévoyance dans les mêmes conditions qu'actuellement

Vote à l'unanimité

N° 2025/6/055 - Redevance consommation d'eau et redevance pour la performance des réseaux d'eau potable Année 2026

Conformément aux nouvelles consignes de l'Agence de l'eau Rhin Meuse applicable dès la facturation 2026, les tarifs de redevance sont à mettre à jour, à savoir redevance sur la consommation de 0.40€/m³ au lieu de 0.39 €/m³ et performance des réseaux de 0.0348€/m³ au lieu de 0.066€/m³

Vote à l'unanimité

N° 2025/6/056 - Admission en non-valeur - Budget Commune

Le conseil Municipal décide de statuer favorablement sur les demandes présentées par la trésorerie pour un montant total de 36.59€.

Vote à l'unanimité

N° 2025/6/057 - Admission en non-valeur - Budget Eau

Le conseil Municipal décide de statuer favorablement sur les demandes présentées par la trésorerie pour un montant total de 79.62€.

Vote à l'unanimité

N° 2025/6/058 - Taxe foncière sur les propriétés bâties situées en zone France Ruralités revitalisation

L'assemblée autorise l'exonération de Taxe Foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation à partir du 1^{er} janvier 2027.

Vote à l'unanimité

N° 2025/6/059 - Décision Modificative n°3 Budget Eau

La décision modificative a été approuvée.

Vote à l'unanimité

N° 2025/6/060 - Mise à jour d'inventaire communal - restitution de la Caserne des sapeur-Pompiers à la commune

Mr le Maire est autorisé à réintégrer la caserne des sapeur-pompiers dans l'inventaire communal.

Vote à l'unanimité

Affiché le :

Retiré de l'affichage le :

Bertrichamps, le 5 décembre 2025

Le Maire,
Bernard MICLO.



[Handwritten signature of Bernard MICLO]